

CHARTRE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE 2022

ENTRE L'ÉTAT ET L'ENTREPRISE « »

« LES ENTREPRISES S'ENGAGENT – CLUB DE L'AUDE »



PAQTE LE PACTE AVEC LES
QUARTIERS POUR TOUTES
LES ENTREPRISES

Entre

L'Etat, représenté par Thierry BONNIER, Préfet de l'Aude,

D'une part,

Et

L'entreprise « », représentée par, «Prénom» «Nom_signataire», «Fonction», qui sera désignée dans le texte par « l'Entreprise »,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Dans la continuité de la mobilisation nationale « La France, une chance pour chacun » du 22 mai 2018, le Gouvernement a souhaité mettre en œuvre les moyens qui permettront à chacun et chacune de trouver sa place dans la société, quels que soient ses difficultés, ses orientations, le territoire sur lequel il ou elle vit ou ses origines. Cela nécessite une implication de tous les acteurs : l'Etat, les élus de la République, les acteurs économiques et sociaux.

L'enjeu est de créer les conditions d'une croissance inclusive à même de concilier l'économique et le social et de renforcer notre pacte républicain. Pour répondre à cet enjeu, **le meilleur levier de l'inclusion est l'accès à l'emploi, pour lequel la mobilisation et l'expertise des entreprises sont essentielles.** L'objectif est de reconnaître leur rôle majeur dans la cohésion sociale du pays et leur force de transformation en facilitant et accompagnant la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur du développement des compétences, de l'orientation et de l'accès au marché du travail de nos concitoyens et concitoyennes, en particulier les plus fragiles.

A ce titre cette charte intègre les 4 axes du PAQTE - Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises : Sensibiliser, Former, Recruter et Acheter. Ces axes traduisent la mobilisation du monde économique, aux côtés de l'État et des collectivités territoriales pour promouvoir l'activité économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à Carcassonne, Lézignan-Corbières, Limoux et Narbonne.

En signant la présente charte, l'entreprise « «Nom_entreprise» » manifeste sa volonté de travailler avec les autres entreprises signataires et avec l'ensemble des partenaires publics et privés au service de l'inclusion dans l'emploi.

Article 1 – Objet de la charte

La présente charte prévoit les engagements de l'Entreprise, au titre de son intervention volontaire en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle.

Elle prévoit également les moyens d'accompagnement mis en œuvre par l'Etat pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des engagements de l'Entreprise, ainsi que la convergence des besoins des membres « Les Entreprises S'engagent – Club de l'Aude » et des publics du territoire.

Article 2 – Engagements de l'Entreprise

En cohérence avec les priorités nationales, les thématiques d'intervention retenues par l'Entreprise sont formalisées dans l'annexe jointe. Une liste des entreprises membres du club et de leurs personnes référentes est également communiquée aux signataires. Cette annexe a été rédigée avec l'appui du club FACE Aude mandaté par les services de l'Etat (Préfecture et DDETSPP) en charge de la déclinaison audoise des deux dispositifs « Les Entreprises S'engagent » et le PAQTE.

En lien étroit avec les services de l'État, le club « *Les Entreprises S'engagent* » a défini les mesures prioritaires et leurs indicateurs qui figurent dans l'annexe.

L'annexe à la présente charte résume les engagements individuels de l'Entreprise ; celle-ci s'engage à communiquer régulièrement ses réalisations via les formulaires proposés ou sous un format équivalent.

De manière transversale, l'Entreprise s'engage également à participer à des réflexions et/ou groupes de travail autour de la thématique Egalité Femmes/Hommes qui lui seront proposés, et ce, afin, notamment, de favoriser la mixité des métiers et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Article 3 – Engagements de l'Etat

Au niveau national, le Haut-Commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises, rattaché au Ministère du travail, et l'ANCT – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - assurent la coordination et le partage des bonnes pratiques. A ce titre, ils compileront les reportings départementaux à partir des éléments communiqués par l'ensemble des entreprises signataires.

Les services de l'Etat s'engagent d'une part à apporter un appui pour répondre aux besoins des entreprises du club « *Les Entreprises S'engagent* », et d'autre part à faciliter la concrétisation des engagements et valoriser les réalisations.

Les services de l'Etat mettront à disposition :

- Un kit disponible en format électronique. Ce kit comprend un descriptif de la situation économique/emploi du département, des fiches pratiques sur les dispositifs, relevant des politiques publiques, intégrés aux thématiques d'action afin de guider les entreprises sur les axes les plus sensibles du territoire.

- Un « carnet d'adresses » répertoriant les interlocuteurs référents sur le territoire.

Outre les services de l'État, les entreprises pourront s'appuyer également sur l'ensemble du service public de l'emploi et notamment Pôle emploi et les missions locales en lien notamment avec les structures de l'Insertion par l'Activité Economique, etc.

Article 4 – Dispositifs de suivi et d'évaluation de la charte

Les services de l'Etat et le club « Les Entreprises S'engagent» se réuniront 2 fois par an pour analyser la mise en œuvre de la charte au niveau départemental, sur la base des indicateurs définis dans les annexes individuelles. En fonction des réalisations et de l'évolution des besoins, des aménagements pourront être proposés.

Article 5 – Dispositifs de communication

Le Haut-Commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises et les Préfets de département organiseront et coordonneront, en complémentarité, les opérations de communication et notamment vis-à-vis de la presse.

Les entreprises des Clubs départementaux s'engagent à organiser le porte-parolat de leur Club mais également à mobiliser tous membres ou salariés des entreprises pour, par exemple, témoigner auprès de leurs pairs des autres départements dans le cadre de la communication corporate du projet ou d'accueillir des journalistes.

Dans ce cadre, les entreprises du Club bénéficieront d'un droit de regard sur le produit final en échange d'une cession de leur droit à l'image.

Fait à Carcassonne, le 28 avril 2022.

Pour l'Entreprise

Pour l'Etat

«Fonction»

Le préfet

«Prénom_signataire» «Nom_signataire»

Thierry BONNIER